



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 8 septembre 2020, à 20 h, *au gymnase Sainte-Famille*, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) à cet appel conférence :

Mesdames les conseillères :	Sylvie DeBlois
Messieurs les conseillers :	Yves Lévesque Bruno Simard Richard Therrien Marc-Antoine Turcotte
Absente :	Lucie Michaud

La directrice générale / secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 août 2020.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution autorisant les travaux Route du Mitan.
7. Résolution modifiant la résolution # 20-89 achat de butoirs de stationnement.
8. Résolution demande de dérogation mineure.
9. Divers.
 - 9.1 Résolution octroi contrat réfection de la toiture de l'édifice municipale / loisirs.
10. Rapport des élus sur les divers comités.
11. Période de questions.
12. Levée ou ajournement de la séance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

20-93



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AOÛT 2020.

Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 3 août 2020.

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement des factures du mois d'août totalisant 88 243.42 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 18 266.80 \$, et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. RÉOLUTION AUTORISANT LES TRAVAUX ROUTE DU MITAN

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, a pris connaissance de la soumission de Gestion S. Normand Inc.

EN CONSÉQUENCE, Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accorder le contrat à Gestion S. Normand Inc. au montant de 17 729.15 \$. La dépense sera prise à même le programme d'aide à la voirie locale Volets Projet particuliers d'amélioration. L'aide financière étant de 15 000 \$.

7. RÉOLUTION MODIFIANT LA RÉOLUTION # 20-89 ACHAT DE BUTOIRS DE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE la résolution # 20-89, se doit d'être abrogé considérant que des frais supplémentaires de 299 \$ s'ajoutait afin de s'assurer de la disponibilité.

EN CONSÉQUENCE, Sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accorder le contrat à Boulet Dépôt au montant de 2 190.53 \$.

8. RESOLUTION DEMANDE DE DEROGATION MINEURE.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du comité consultation d'urbanisme.

ATTENDU QUE la demande consiste à autorisée la construction d'un garage en cour avant.

EN CONSÉQUENCE, Sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accorder la dérogation considérant tous les éléments apportés par le CCU et que l'implantation du bâtiment projeté respecte l'alignement des résidences déjà construites sur la route du Quai.

20-94 résolution
ou annotation

20-95

20-96

20-97

20-98



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

N° de résolution
ou annotation

9.DIVERS

9.1 RÉSOLUTION OCTROI CONTRAT RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉDIFICE MUNICIPALE / LOISIRS

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de 3 soumissions conformes.

20-99

EN CONSÉQUENCE, Sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire qui est admissible et conforme. Il s'agit de Les Habitations Huguette inc. et le montant de la soumission s'élève à 57 847.50 \$ (taxes incluses). Le tout conditionnel à l'acceptation de la subvention par la TECQ.

10.RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES.

11. PERIODE DE QUESTIONS.

12. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

20-100

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la séance soit levée à 21h10.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale Secrétaire-trésorière


Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal